Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_41-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/41

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE POINTS LUMINEUX AVEC LE SDEF

Rapporteur : Mathieu Breton

Plusieurs points lumineux sont défaillants, il convient de les rénover. Le SDEF sera chargé d'effectuer ces travaux. Des conventions financières nous ont été transmises :

- **Rénovation d'une lanterne sur façade (Presbytère, rue Saint Laurent)**
  Cout des travaux 1 150,00 € HT
  Financement du SDEF : 400,00 €
  Part communale : 750,00 €

- **Rénovation de 2 points lumineux, rue de Pont Menou (ouvrages 192 et 192)**
  Cout des travaux : 1 900,00 € HT
  Financement du SDEF : 800,00 €
  Part communale : 1 100,00 €

- **Rénovation de 3 mâts + lanternes, lotissement Convenant Yvinen**
  Cout des travaux : 7 600,00 € HT
  Financement du SDEF : 2 850,00 €
  Part communale : 4 750,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_41-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ces travaux,
- **Approuve** les conventions financières,
- **Autorise** le maire à signer les conventions financières et tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire,

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,